



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Paris, le 17 janvier 2013

Madame Helène Eyssartier
Directrice des ressources humaines

Objet : Critères de promotion des corps TSDD et SACDD

Madame la Directrice,

Suite aux réunions des 7 et 8 janvier dernier et en réponse à votre transmission du 8 janvier concernant les critères de promotion du corps des TSDD et des SACDD, veuillez trouver ci-après les commentaires CGT.

La CGT tient à vous rappeler que jusqu'à présent la gestion des anciens corps fusionnés se faisait sans charte de gestion puisque l'administration y avait renoncé. Aujourd'hui comme hier, la CGT refuse catégoriquement que soient inscrites dans le marbre des règles qui soulèvent notre indignation.

Quelle que soit la forme, la CGT dénonce le contenu des projet transmis qui traduisent une politique en matière de ressources humaines basée sur l'individualisation des parcours professionnels et l'entretien professionnel, clé de voûte de la politique RH appliquée par le gouvernement précédent que la Ministre de la Fonction Publique a condamné.

Concernant l'accès ou l'avancement dans les corps, le désaccord est profond d'autant plus qu'aucune mesure concernant une augmentation sensible des taux de promotion n'est annoncée pour l'instant ce que nous revendiquons fortement. Il faut un meilleur pyramidage et des ratios qui permettent un réel déroulement de carrière dans les trois grades..

La CGT revendique une gestion juste pour les personnels et efficace pour le Service Public.

Vous ne pouvez pas faire abstraction des réalités liées aux différents corps fusionnés. Les taux de promotions devront en tenir compte et intégrer des mesures transitoires significatives pour les ex-CTPE et ex-CAM. De même, les agents proposés à la promotion antérieurement à la fusion des corps ne peuvent être lésés.

Par ailleurs, il est inacceptable que nous n'ayons pas connaissance des instructions que vous allez donner aux services quant à la concertation avec les organisations syndicales locales représentatives (dans les services et avec l'harmonisateur) ainsi que de la méthode appliquée en CAP pour élaborer les listes de promotions.

Consciente de l'urgence à lancer le processus des promotions 2013, la CGT souhaite malgré tout qu'une autre réunion soit envisagée pour une concertation sur les documents in fine et sur les questions soulevées précédemment.

Recevez, madame la Directrice, mes sincères salutations.

Le secrétaire général de la FNEE-CGT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE'.

Nicolas BAILLE

PJ: fiches

Copie : Madame THORIN – SG/DRH/MGS